

LA CELLULE DE VEILLE INTERNET (CVI) FÊTE SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXISTENCE

En date du 1^{er} août 2023, le **Réseau Anti-Arnaques** inaugurerait la mise en place de sa **Cellule de Veille Internet (CVI)**.

Une séance de questions-réponses va vous permettre d'en découvrir l'origine et les rouages de fonctionnement, du moins pour sa partie visible.

Comment expliquer la création de cette CVI ?

Tout simplement un constat du **Réseau Anti-Arnaques** : l'inquiétante progression du nombre d'offres douteuses publiées sur les réseaux sociaux, et donc la nécessité de pouvoir rapidement les détecter afin de mieux les contrer.

Quelles activités sont le plus concernées par ces dérapages publicitaires et commerciaux ?

La vente multi-niveaux (ou marketing relationnel) souvent qualifié par le sigle MLM, le bien-être et santé, les offres de placement, les offres de gain (loteries, cadeaux, échantillons).

Quel bilan peut être réalisé au bout d'un an d'existence ?

Du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024 la **CVI** a repéré et répertorié 3 585 insertions publicitaires douteuses. Parmi elles, 910 ont fait l'objet d'une action particulière (investigations complémentaires, mise sous surveillance, alerte, signalement aux autorités).

Comment s'effectue cette veille internet ?

Deux actions de veille complémentaires sont menées quotidiennement :

- Une veille active : il s'agit de naviguer, selon des créneaux horaires adaptés, sur les principaux réseaux sociaux et d'isoler les offres douteuses. Celles-ci sont systématiquement testées, ce qui engendre le plus souvent une sollicitation téléphonique qui sera gérée selon un protocole **RAA** interne.

- Une veille passive : un ensemble d'avatars a été inséré dans des abonnements de newsletters stratégiques ou intégré dans des bases de données commerciales (chaque avatar comportant un profil distinct). Il s'agit ici d'analyser le contenu des newsletters et des questionnaires reçus.

A l'issue de cette première année quel rapport d'étonnement peut être établi ?

- Le nombre d'offres répertoriées (3 585) est bien supérieur au prévisionnel qui avait été défini. Il est vrai que la pause estivale qui avait été présumée n'a pas eu lieu ;
- En matière de pratiques publicitaires, l'amateurisme côtoie l'expertise. Dans les extrêmes : des textes comportant un cumul incroyable de fautes d'orthographe, ou d'autres interminables et trop techniques ;
- La jungle des usurpations d'identité professionnelle (intitulé, logo) et l'incontournable enregistrement d'un nom de domaine frauduleux ;
- L'existence d'un réseau de fournisseurs (création de site, hébergement, mise en page) aptes à répondre à toute demande ;
- La difficulté à identifier le professionnel en cause compte tenu des informations manquantes ou masquées
- Le non-respect des créneaux horaires de démarchage téléphonique, notamment en semaine avant 10h00 et entre 13h00 et 14h00 (le week end et l'après 20h00 sont préservés) ;
- La difficulté à obtenir des écrits (descriptif, contrat, promesses)

Et demain ?

La **Cellule de Veille Internet** est encore jeune mais, à partir de cette expérience d'un an, elle va bien évidemment renforcer ses actions.



INFO-ALERTE est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le **Réseau anti-arnaques**, association partenaire de l'**UFC-Que Choisir**, BP 40179, 79205 PARTHENAY cedex (contact@arnaques-infos.org). Elle alimente la page Facebook du RAA.

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication : **Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)